



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction : Communication

Affaire suivie par: Céline Derrez

c.derrez@saint-medard-en-jalles.fr

Tél.: 05 56 57 40 87 / 06 79 11 36 56

Saint-Médard-en-Jalles, le 25 mars 2020

CORONAVIRUS : **la Ville de Saint-Médard-en-Jalles** **propose deux actions concrètes innovantes** **pour accompagner ses administrés dans cette crise inédite**

- La Ville de Saint-Médard-en-Jalles annonce la mise en place d'**un dispositif inédit pour une municipalité** : la création d'**une cellule de soutien psychologique** destinée à ses habitants.
- En parallèle, afin de coordonner les initiatives locales d'entraides, la mairie a créé **un groupe Facebook** « Saint-Médard initiatives solidaires ! #MairieSMJ #Covid19 ».
- Enfin la Ville fait le point sur les dispositifs mis en place dans le cadre de la **continuité de service public** et la **mobilisation forte de tous ses services** dans cette crise sanitaire.

UNE CELLULE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR LES FAMILLES

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



CELLULE DE SOUTIEN psychologique

Dans le contexte inédit de crise sanitaire du COVID-19 et des mesures exceptionnelles prises pour contenir sa propagation, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles mobilise son Espace Parentalité afin d'apporter son soutien aux familles qui pourraient être fragilisées ou en difficulté psychologique en raison de ce confinement.

À partir du mercredi 25 mars, 7 psychologues de la direction Petite enfance et Parentalité de la Ville se relaient et proposent des permanences téléphoniques gratuites, du lundi au vendredi de 13h à 18h. Pour les contacter, un numéro unique : 06 32 59 53 82.

Ces permanences téléphoniques - dont les échanges sont strictement confidentiels et soumises au secret médical - permettent d'apporter un soutien aux familles dont les difficultés sont les plus immédiates.

Cette ligne propose des temps d'écoute et de soutien, d'orientation vers d'autres acteurs locaux si besoin (médico-sociaux ou autres), des instants de pause, des espaces de parole neutres et bienveillants qui pourront permettre d'apaiser des tensions, des moments d'agressivité sans avoir à se rendre chez un praticien, au vu des contraintes de déplacements actuelles.

SOLIDARITÉ CORONAVIRUS : LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES FAIT LE LIEN



SAINT-MÉDARD initiatives solidaires !

#MairieSMJ

#Covid19

Vendredi 20 mars, la ville de Saint-Médard-en-Jalles a créé via sa page Facebook le groupe [« Saint-Médard initiatives solidaires ! #MairieSMJ #Covid19 »](#) dans l'objectif d'apporter aux Saint-Médardais un service d'entraide locale efficace face à la crise sanitaire exceptionnelle.

Ce groupe permet, entre autres, la **mise en relation de demandes et de propositions** dans la limite des règles édictées par le gouvernement (courses alimentaires pour un tiers, promenade de chiens...), **de donner des informations officielles et vérifiées, partager des idées d'occupations ludiques ou pédagogiques, des bons plans, des recettes de cuisine économiques, de communiquer des informations de la ville, de mettre à disposition des ressources autorisées, la mise en lumière d'initiatives solidaires d'acteurs locaux (associations, commerçants, citoyens à titre individuel)...** Bref, tout ce qui peut aider les habitants à mieux vivre le confinement et à développer le lien entre voisins et entre Saint-Médardais.

LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

ADAPTATION...

- 300 repas sont réalisés quotidiennement par la cuisine centrale. La restauration est assurée dans les **résidences pour personnes âgées et la livraison des repas à domicile est maintenue**.
- Le **CCAS** tient une permanence téléphonique de 9h à 12h et de 13h à 17h au 05 56 57 40 97. L'accueil est assuré pour les urgences (aide alimentaire notamment). Le service transport à la demande est maintenu pour les personnes isolées sans aidant familial à proximité. Ce service concerne des déplacements nécessaires (rdv médicaux, courses alimentaires).
- Le « **Plan Bleu** » a été déclenché, les personnes isolées et fragiles sont appelées tous les 2 jours.
- Une continuité de service des **services techniques** est organisée afin de répondre aux urgences (activités concentrées sur les missions de sécurité et d'hygiène).
- **Service d'accueil municipal exceptionnel pour les enfants du personnel soignant**
Les enfants déjà scolarisés ou accueillis dans les structures de la Ville, dont les deux parents, personnels de santé, sont mobilisés dans la lutte contre l'épidémie de Coronavirus et ne disposent pas de moyen de garde alternatif, sont reçus dans les structures scolaires et petite enfance de la commune.
> **Les écoles** : l'accueil des élèves est regroupé sur deux écoles, **de 7h à 19h**. Une équipe technique assure l'entretien et le nettoyage quotidiens des locaux ainsi que les mesures sanitaires préconisées par l'ARS.
> **Les crèches** : le multi-accueil de la maison de la Petite enfance est ouvert **de 7h15 à 18h30**. Cet accueil est limité aux enfants inscrits dans les structures d'accueil de la petite enfance de la ville, dont les parents sont des personnels soignants.
- **Patrouille de la police municipale**
Sur les lieux de vie (pistes cyclables city-stade...) et dans tous les quartiers de la ville, les agents sont habilités à verbaliser, en complémentarité avec la Gendarmerie pour faire respecter le confinement.

... ET MESURES EXCEPTIONNELLES

- **Suspension des taxes communales pour les commerces et entreprises**
Les taxes relevant de la commune pour les commerces et entreprises sont suspendues (taxe locale sur la publicité extérieure, redevance de l'occupation des sols, loyers) pour deux mois.
- **Gratuité du stationnement public**
Le stationnement dans les zones de stationnement réglementé devient gratuit.

**LUTTE
CONTRE
L'ÉPIDÉMIE
DE COVID-19**

*Toutes les infos
mises à jour quotidiennement sur :*
www.saint-medard-en-jalles.fr
et sur Facebook :
« Ville de Saint-Médard-en-Jalles »